



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
Séance du jeudi 30 juillet 2020

ÉLECTION DES MEMBRES

Procès-Verbal

Le doyen d'âge, Président de séance, après avoir donné lecture des articles L5211-2, L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président.

Le secrétaire de séance est *Mme Isabelle ESPINOSA*

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

- Candidats :
- *M. Christophe TESTAS*
 -
 -

- Vote :	Inscrits	10
	Votants	10
	Bulletins blancs ou nuls	0
	Suffrages exprimés	10
	Majorité absolue	6

- Ont obtenu :
- *M. Christophe TESTAS* 10 voix
 - voix
 - voix

M *Christophe TESTAS* ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu et a été immédiatement installé.

Les assesseurs	Les scrutateurs	Le secrétaire de séance	Le doyen d'âge, Président,
			